Les Églises d'Europe aux côtés des migrants



Accueil des réfugiés en France par la Fédération de l'Entraide Protestante © FEP

De l'Italie à la France, de la Grèce à l'Allemagne : en Europe, la question des migrants est devenue une priorité pour les Églises, transcendant les frontières confessionnelles. Fait révélateur, la Conférence des Églises européennes (KEK-CEC) – la plus grande organisation œcuménique du continent, réunissant 116 Églises orthodoxes, protestantes, anglicanes et vieilles-catholiques de toute l'Europe, ainsi que plus de 40 conseils nationaux d'Églises et organisations en partenariat – a voté au matin du 5 juin 2018, à l'occasion de son Assemblée Générale réunie en Serbie, un document appelant tous ses membres à coordonner leurs efforts dans ce domaine. Avec quelques grandes lignes directrices : promouvoir la mise en place de routes sûres et légales pour les réfugiés vers

l’Europe; rappeler aux gouvernements qu’ils sont responsables du sauvetage des migrants en mer; ne pas criminaliser les actes de solidarité envers les migrants.

Cette question des migrants est déjà depuis des années au centre des préoccupations et des réflexions de la KEK. Ainsi, son Assemblée Générale 2009, qui s’était réunie à Lyon sous la présidence du pasteur Jean-Arnold de Clermont et qui avait marqué le cinquantenaire de l’organisation, avait décidé de consacrer l’année 2010 à promouvoir les droits des migrants et à rendre visible l’engagement des Églises à leurs côtés. Elle avait en outre, signe fort, voté l’intégration en son sein de la Commission des Églises auprès des migrants en Europe (Ceme). Ce qui avait fait dès lors du travail auprès des migrants le troisième pilier de la KEK, au même titre que le plaidoyer auprès des institutions européennes et le dialogue théologique entre les Églises.

Les «couloirs humanitaires» et l’accueil des exilés

En cette année 2018, la KEK appelle tout particulièrement les Églises d’Europe à suivre l’exemple italien pour créer des «voies d’accès sécurisées et légales vers l’Europe». L’Italie est en effet le premier pays de l’Union européenne dans lequel un projet associant plusieurs Églises a permis d’amener le gouvernement à signer un accord sur des «couloirs humanitaires», destinés prioritairement aux réfugiés les plus vulnérables. Ce programme œcuménique a été créé à l’initiative de la Communauté de Sant’Egidio, dont les juristes spécialistes du droit des étrangers ont su utiliser les textes européens pour imaginer ce dispositif ; il a été mis en place en association avec la Fédération des Églises évangéliques italiennes et avec l’Église vaudoise, qui assure la plus grande partie de son financement. En ce qui concerne les sauvetages en mer, la KEK invite les Églises «à soutenir les

efforts de recherche et de sauvetage humanitaires en mer, et à se souvenir des responsabilités que les gouvernements et les agences ont à cet égard». Il est demandé également aux Églises de «faire entendre leur voix contre la criminalisation des actions de solidarité envers les migrants irréguliers».

Cette préoccupation vis-à-vis du sort des migrants, de plus en plus perceptible à l'échelle européenne, a déjà trouvé des traductions concrètes en France à travers plusieurs programmes. La Fédération protestante de France, la Conférence des évêques de France, la Fédération de l'Entraide protestante, le Secours Catholique et la Communauté de Sant'Egidio, suivant l'exemple italien, se sont ainsi associés pour signer un accord avec le gouvernement sur l'ouverture de «couloirs humanitaires». Le 23 mars dernier a ainsi marqué la cinquième arrivée de réfugiés dans le cadre de ce programme. Ce protocole prévoit d'ici la fin 2018 la venue de 500 personnes choisies parmi les plus vulnérables dans les camps libanais. L'Église Protestante Unie de France (EPUdF) et l'UEPAL (Union des Églises Protestantes d'Alsace et de Lorraine) ont incité leurs paroisses à accueillir ces réfugiés sitôt après leur arrivée en France.

Cette préoccupation est portée par le Défap à travers son implication dans les instances de la Cimade, qui accompagne les personnes étrangères dans la défense de leurs droits et se mobilise pour témoigner. Le Défap soutient par ailleurs le collectif «Exilés : l'accueil d'abord !», créé par l'EPUdF, qui a lancé une campagne de sensibilisation nationale. Le Défap fait également partie du comité de la plateforme Solidarité Protestante, qui agit entre autres, à travers les actions de la FEP, pour l'accueil des exilés en France.